
Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

C O M M U N E
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-trois, le 25 février, à 10 heures 30, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 17 février 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

17 février 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

28 février 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..MALBET..Mmes DELERIS.. FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX.. Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL.. CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

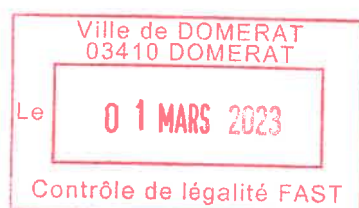
Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHAUD à Mr RICHOUX, Mme AURAT à Mme CHIROL.



OBJET : Montluçon
communauté :
désignation de deux
représentants pour siéger
à la commission locale
d'évaluation des charges
transférées (CLECT).

230225-04



Considérant que l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit que lorsqu'un EPCI est à fiscalité professionnelle unique, il est créé entre celui-ci et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT), par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant la délibération de Montluçon communauté du 16 janvier 2023, fixant le périmètre de la commission locale d'évaluation des charges transférées et adoptant son règlement intérieur,

Considérant que la commune de Domérat doit désigner deux représentants pour siéger au sein de cette instance,

Il est proposé à l'assemblée de nommer monsieur Nelson De Sousa et madame Karine Bergeron en qualité de représentants de la commune de Domérat à la CLECT.

.../...

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DESIGNE madame Karine Bergeron et monsieur Nelson De Sousa en qualité de représentants pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.



Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre,
Légalement signée par :
Guillaume SURLEAU,
Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 28 février 2023